



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une installation classée pour
la protection de l'environnement

L'arrêté préfectoral n°2016-DLP/BUPE-46 du 3 mars 2016 prescrit une enquête publique sur la demande présentée par la Régie Municipale d'Electricité relative à l'autorisation d'exploiter un moteur de production d'électricité et de cogénération sur le territoire de la commune de CREUTZWALD.

Les communes de Creutzwald, Ham sous Varsberg, Diesen, Porcelette, Carling, l'Hôpital, Lauterbach et Uberherrn (Allemagne) sont concernées par le rayon d'affichage de 3 kms pour l'enquête publique.

L'enquête publique aura lieu du 30 mars au 29 avril 2016 inclus.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Bernard HELMER, commissaire colonel de l'Armée de Terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. René MULLER, ingénieur de Charbonnages de France retraité, en qualité de suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé dans la mairie de CREUTZWALD pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'avis d'enquête et les résumés non techniques sont également publiés sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr – publications - publicité légale toutes enquêtes publiques – ICPE.

Le public pourra formuler, le cas échéant, ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie précitée. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Creutzwald – place du Marché – 57150 CREUTZWALD.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de CREUTZWALD, le :

- 30 mars 2016 de 9H00 à 11H00
- 6 avril 2016 de 15H00 à 17H00
- 14 avril 2016 de 9H00 à 11h00
- 20 avril 2016 de 16H00 à 18H00
- 29 avril 2016 de 9h00 à 11H00

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Sylvain DIDIERJEAN – directeur de la Régie Municipale d'Electricité – 132 rue de la Houve – 57150 CREUTZWALD – tél 03 87 29 39 49 – rmec@creutzwaldenergies-services.fr

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture de la Moselle (BLP/BUPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, pendant une durée d'un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.